

## Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne

### L'Alberta affiche les revenus d'exploitation agricole les plus élevés au Canada <sup>⚠</sup>



par Michelle St. Pierre et Mike McComb

Date de diffusion : le 15 juin 2022

Date de correction : le 3 février 2023



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

### Avis de correction

Le 3 février 2023, deux corrections ont été apportées aux phrases suivantes de la section « Le nombre d'exploitations agricoles qui déclarent produire de l'énergie solaire augmente » : « En 2021, 8,7 % des exploitations agricoles de l'Alberta ont déclaré produire de l'énergie solaire, en hausse par rapport à 4,3 % au recensement précédent. À titre de comparaison, 7,7 % des exploitations agricoles au Canada ont déclaré produire de l'énergie solaire. » La valeur de « 8,7 % » a remplacé celle de « 8,6 % » publiée précédemment, la valeur de « 7,7 % » a remplacé celle de « 7,6 % » publiée précédemment.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne



## L'Alberta affiche les revenus d'exploitation agricole les plus élevés au Canada

par Michelle St. Pierre et Mike McComb

L'abondance de terres arables et d'ensoleillement de l'Alberta, associée à ses pratiques de gestion des terres extensives et à ses installations de transformation de la viande bien développées, permet à la province de cultiver efficacement des cultures et d'élever des bovins. Les données du Recensement de l'agriculture de 2021 montrent que l'Alberta contribue grandement à la viabilité économique de l'industrie agricole du Canada, en grande partie grâce à ses exploitations bovines et de grandes cultures.

En 2020, les exploitations agricoles de l'Alberta ont déclaré 22,2 milliards de dollars en revenus d'exploitation agricole. Ces revenus étaient supérieurs à ceux de toute autre province et représentaient plus du quart (25,5 %) des 87,0 milliards de dollars des revenus totaux d'exploitation agricole au Canada.

### Les exploitations dont les revenus s'élèvent 2 millions de dollars et plus sont à l'origine des trois cinquièmes des revenus agricoles

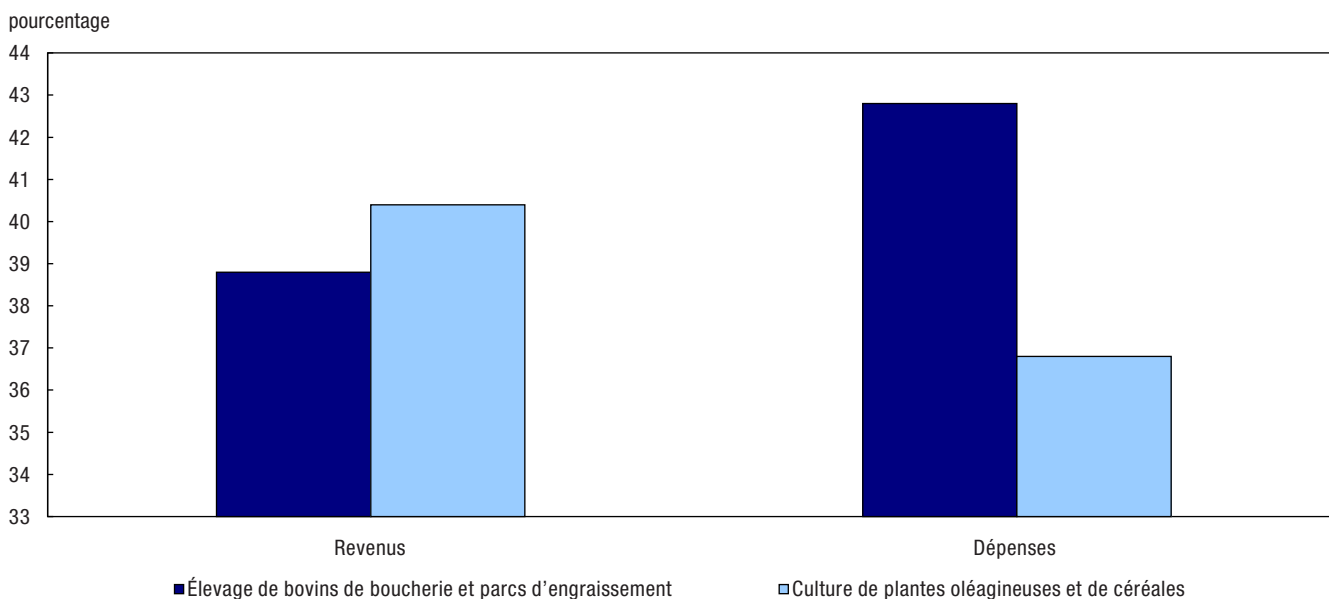
En Alberta, les exploitations agricoles dont les revenus s'élevaient à au moins 2 millions de dollars ont déclaré plus de la moitié des revenus d'exploitation agricole de la province. En 2020, les exploitations agricoles de cette catégorie étaient à l'origine de 4,0 % des exploitations agricoles de la province, mais leurs revenus d'exploitation agricole représentaient 61,7 %

des revenus totaux d'exploitation agricole en Alberta. À titre de comparaison, les exploitations agricoles dont les revenus s'élevaient à au moins 2 millions de dollars représentaient 4,1 % des exploitations agricoles en 2021 et 51,5 % des revenus d'exploitation agricole au Canada en 2020.

### Les exploitations agricoles productrices d'oléagineux et de céréales sont à l'origine de la plus grande part des revenus agricoles

Les exploitations classées dans la catégorie de la culture de plantes oléagineuses et de céréales ont été à l'origine de la majeure partie des revenus d'exploitation agricole de l'Alberta. En 2020, les exploitations agricoles productrices d'oléagineux et de céréales ont déclaré des revenus de 9,0 milliards de dollars, ce qui représentait 40,4 % du revenu agricole total de la province. Venaient ensuite les exploitations agricoles classées comme des exploitations d'élevage de bovins de boucherie et des parcs d'engraissement, qui ont été à l'origine de 38,8 % des revenus d'exploitation agricole de l'Alberta. À titre de comparaison, les exploitations productrices de plantes oléagineuses et de céréales étaient à l'origine de 38,6 % des revenus agricoles totaux au Canada, tandis que les exploitations agricoles d'élevage de bovins en représentaient 16,5 %.

**Graphique 1**  
**Proportion du total des revenus et des dépenses agricoles selon les deux principaux types d'exploitations agricoles, Alberta, 2020**



Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2021 (3438).

## Les élevages de bovins enregistrent les dépenses agricoles les plus élevées

Les exploitations d'élevage de bovins ont été à l'origine de la plus grande partie des dépenses agricoles en Alberta. En 2020, les dépenses des exploitations d'élevage de bovins ont totalisé plus de 8,1 milliards de dollars, ce qui représentait 42,8 % des dépenses agricoles totales de la province. Venaient ensuite les exploitations agricoles productrices d'oléagineux et de céréales, qui étaient à l'origine de 36,8 % des dépenses agricoles de l'Alberta. À titre de comparaison, les exploitations agricoles productrices d'oléagineux et de céréales étaient à l'origine de la plus grande part (35,5 %) des dépenses d'exploitation agricole totales au Canada.

Tout comme dans le cas des revenus d'exploitation agricole, l'Alberta a également déclaré les dépenses d'exploitation agricole les plus élevées en 2020. Les exploitations agricoles de l'Alberta, dont les dépenses se sont chiffrées à 19,0 milliards de dollars, étaient à l'origine de 26,3 % des dépenses agricoles totales du Canada en 2020.

## Le nombre d'exploitations agricoles en Alberta augmente

L'Alberta faisait partie des deux provinces et territoires ayant déclaré une augmentation du nombre d'exploitations agricoles, en hausse de 2,1 % par rapport à 2016. En 2021, l'Alberta a déclaré 41 505 exploitations agricoles, ce qui représentait 21,9 % des exploitations agricoles au Canada, en hausse par rapport à 21,0 % en 2016.

Cette augmentation a été principalement attribuable aux exploitations agricoles classées dans la catégorie de l'élevage de bovins de boucherie et de parcs d'engraissement, dont le nombre a augmenté de plus de 2 000 au cours de la période. Toutefois, les exploitations agricoles déclarant des bovins ont augmenté de 8,3 % au cours de la période (soit 21 562 exploitations agricoles), ce qui donne à penser que l'industrie de l'élevage de bovins de boucherie et de parcs d'engraissement est complexe, et que des exploitations agricoles classées dans d'autres catégories ont également déclaré des bovins.

En 2021, les exploitations agricoles classées comme des exploitations d'élevage de bovins de boucherie

et de parcs d'engraissement représentaient 35,2 % des exploitations agricoles de l'Alberta, suivies des exploitations productrices d'oléagineux et de céréales (33,6 %). De plus, la province était à l'origine de 36,8 % des exploitations d'élevage de bovins du Canada, une proportion supérieure à celle des autres provinces.

## L'Alberta se classe au deuxième rang au pays en ce qui concerne la superficie agricole totale

En 2021, les exploitations agricoles de l'Alberta se classaient au deuxième rang pour ce qui est de la superficie agricole totale (derrière la Saskatchewan), et représentaient 32,0 % du total canadien. L'Alberta a déclaré une superficie agricole totale de 49,2 millions d'acres en 2021, en baisse de 2,2 % par rapport à 2016.

Alors que la superficie des terres en culture de l'Alberta a augmenté de 2016 à 2021, celle des terres naturelles et ensemencées pour les pâturages, des terres boisées, des terres humides et des terres en jachère a diminué. La plus forte baisse provient des terres naturelles destinées au pâturage, qui ont diminué de 734 974 acres en 2021.

En 2021, les exploitations agricoles productrices de plantes oléagineuses et de céréales ont représenté la plus grande superficie agricole totale de la province, s'établissant à 46,4 %. Venaient ensuite les exploitations classées dans la catégorie de l'élevage de bovins de boucherie et de parcs d'engraissement (39,6 %), et les exploitations des autres cultures agricoles (7,9 %).

**Tableau 1**  
Nombre et proportion d'exploitations agricoles selon le type d'exploitation, Alberta, 2021

	nombre	pourcentage
Élevage de bovins laitiers et production laitière	393	0,9
Élevage de bovins de boucherie et parcs d'engraissement	14 601	35,2
Élevage de porcs	136	0,3
Élevage de volailles et production d'œufs	400	1,0
Élevage de moutons et de chèvres	473	1,1
Autres types d'élevage	4 174	10,1
Culture de plantes oléagineuses et de céréales	13 942	33,6
Culture de légumes et de melons	287	0,7
Culture de fruits et de noix	123	0,3
Culture en serre et en pépinière, et floriculture	421	1,0
Autres cultures agricoles	6 555	15,8
Total	41 505	100,0

Source : Statistique Canada. Recensement de l'agriculture, 2021 (3438).

**Tableau 2**  
Superficie, variation et proportion des trois principales cultures, Alberta, 2016 et 2021

	2021	Variation par rapport à 2016	Proportion du total canadien
	acres	pourcentage	
Canola	6 685 992	8,4	30,0
Blé de printemps	5 709 845	-0,3	35,6
Orge	3 950 591	15,7	47,5

Sources : Statistique Canada. Recensement de l'agriculture, 2016 et 2021 (3438).

## L'Alberta compte plus du quart de la superficie des grandes cultures du Canada

En 2021, les exploitations agricoles de l'Alberta ont déclaré 25,6 millions d'acres consacrées au foin et aux grandes cultures, en hausse de 1,6 % par rapport à 2016. La province représentait 27,6 % de la superficie consacrée aux grandes cultures et au foin au Canada. Les trois principales grandes cultures de l'Alberta étaient le canola, le blé de printemps et l'orge. L'Alberta arrivait au premier rang de la production d'orge au Canada et au deuxième rang en ce qui concerne le nombre d'acres consacrées à la culture du canola et du blé de printemps.

## L'Alberta arrive au premier rang pour ce qui est des vaches de boucherie

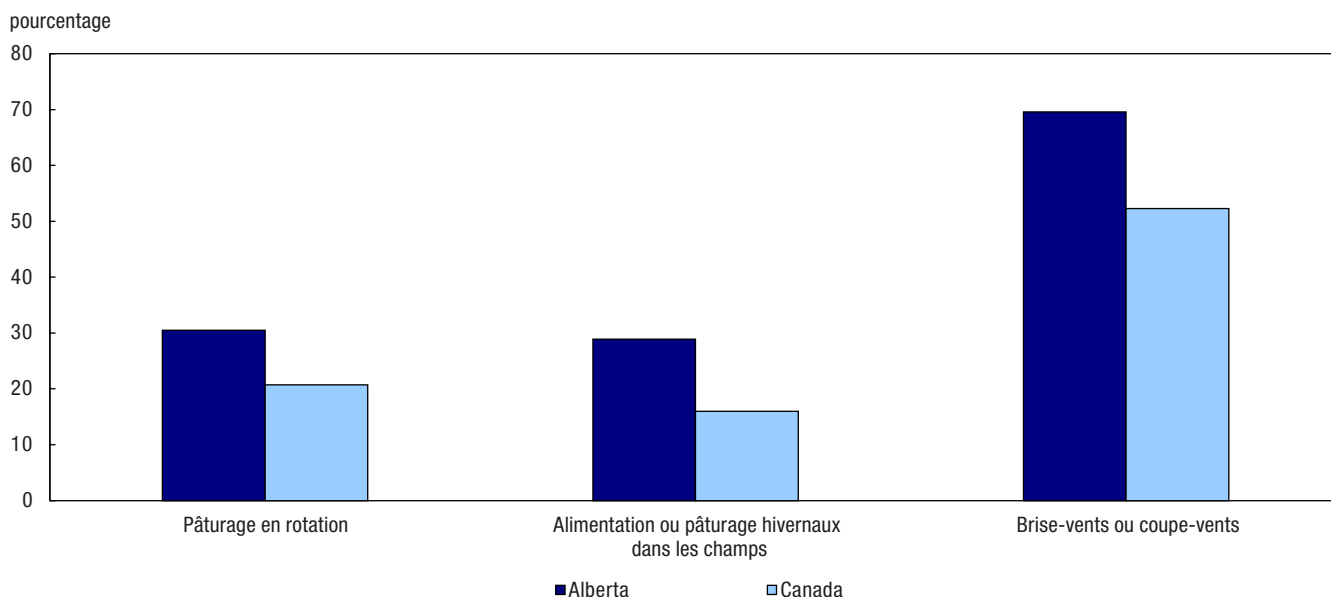
Comme c'était le cas en 2016, les exploitations agricoles de l'Alberta ont déclaré un plus grand nombre de vaches de boucherie que les autres provinces. En 2021, l'Alberta détenait 44,1 % de l'ensemble des bovins de boucherie du Canada. L'Alberta a déclaré 1,7 millions de vaches de boucherie, en hausse de 5,6 % par rapport à 2016.

La province s'est également classée au troisième rang en ce qui concerne le nombre de vaches laitières. En 2021, les exploitations agricoles de l'Alberta ont déclaré 86 821 vaches laitières, en hausse de 8,5 % par rapport à 2016. Dans l'ensemble, l'Alberta détenait 8,9 % des vaches laitières déclarées au Canada en 2021.

L'Alberta est arrivée au quatrième rang pour ce qui est des stocks de porcs et de poulets, et ses exploitations agricoles ont déclaré un total de 1,6 millions de porcs

## Graphique 2

### Pourcentage d'exploitations agricoles ayant déclaré certaines pratiques de gestion des terres, Alberta et Canada, 2020



Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2021 (3438).

en 2021. Il s'agit d'une augmentation de 8,3 % par rapport à 2016, qui a fait en sorte que l'Alberta détenait 10,9 % des stocks de porcs déclarés au Canada. L'Alberta a déclaré 9,8 % des stocks totaux de poulets et de poules du Canada. En 2021, les exploitations agricoles de l'Alberta ont déclaré 14,9 millions de poulets et poules, en hausse de 5,2 % par rapport à 2016.

## L'Alberta est plus susceptible d'utiliser le pâturage en rotation et le pâturage hivernal dans les champs

Parmi l'ensemble des provinces et territoires, l'Alberta a enregistré le plus haut taux d'utilisation du pâturage en rotation, et de l'alimentation ou du pâturage hivernaux dans les champs. Le pâturage en rotation désigne la pratique qui consiste à faire paître le bétail dans des pâturages qui sont gérés pour permettre une période de récupération précise après le pâturage. En 2020, 30,5 % des exploitations agricoles de l'Alberta ont déclaré utiliser le pâturage en rotation. Bien que ce

taux soit inférieur à celui observé en 2016 (33,3 %), il était plus élevé que le taux déclaré dans l'ensemble du Canada (20,7 %).

En 2020, plus du quart (28,9 %) des exploitations agricoles de l'Alberta ont déclaré avoir recours à l'alimentation et au pâturage hivernaux dans les champs, en hausse par rapport à 27,5 % en 2015. L'alimentation ou le pâturage hivernal dans les champs désigne la pratique qui consiste à maintenir le bétail en pâturage dans les champs (terres cultivées ou pâturages) pendant l'hiver. Les exploitations d'élevage de bovins représentaient 59,4 % des exploitations agricoles de la province qui ont déclaré avoir le pâturage hivernal dans les champs en 2020.

Parmi les provinces, l'Alberta affichait le deuxième taux d'utilisation en importance pour les brise-vents et les coupe-vents. Les brise-vents et les coupe-vents sont des rangées de haies ou d'arbres naturels ou plantés en bordure des champs qui empêchent les vents dominants d'éroder le sol. En 2020, plus des deux tiers (69,6 %) des exploitations agricoles de l'Alberta ont déclaré utiliser des brise-vents ou des coupe-vents. Ce taux est plus élevé qu'en 2016 (50,7 %) et supérieur à la moyenne nationale de 52,3 %.

## Le nombre d'exploitations agricoles qui déclarent produire de l'énergie solaire augmente

En 2021, 8,7 % des exploitations agricoles de l'Alberta ont déclaré produire de l'énergie solaire, en hausse par rapport à 4,3 % au recensement précédent. À titre de comparaison, 7,7 % des exploitations agricoles au Canada ont déclaré produire de l'énergie solaire.

En général, les exploitations agricoles de l'Alberta étaient moins susceptibles de déclarer une production d'énergie renouvelable. En 2021, 10,2 % des exploitations agricoles ont déclaré produire de l'énergie renouvelable, inférieur à la moyenne nationale (11,9 %).

## L'Alberta fait partie des chefs de file au pays au chapitre de l'utilisation de la technologie du guidage automatisé et des drones

L'Alberta s'est classée au troisième rang pour ce qui est de l'utilisation de systèmes de direction par guidage automatisé (guidage automatique). En 2020, près du tiers (31,1 %) des exploitations agricoles de l'Alberta ont déclaré utiliser de l'équipement de guidage automatique, en hausse par rapport à 25,7 % en 2015. Ce taux était également supérieur à la moyenne nationale (26,8 %).

Le taux supérieur à la moyenne de l'Alberta au chapitre de l'utilisation d'équipement de guidage automatique pourrait s'expliquer par la prévalence d'exploitations agricoles productrices de plantes oléagineuses et de céréales. En 2020, 73,2 % des 50 917 exploitations agricoles qui ont déclaré avoir utilisé de l'équipement de guidage automatique au Canada étaient des exploitations productrices de plantes oléagineuses et de céréales, et en Alberta, plus du tiers (33,6 %) des exploitations agricoles appartenaient à cette catégorie d'exploitation.

L'Alberta a également déclaré le troisième taux en importance pour l'utilisation des drones. En 2020, 4,2 % des exploitations agricoles de la province ont déclaré utiliser des drones. Ce taux était légèrement supérieur à la moyenne nationale (3,6 %).

## L'Alberta occupe le deuxième rang à l'échelle du Canada pour ce qui est de la planification de la relève

Une seule province (la Saskatchewan) a affiché un taux de planification de la relève plus élevé que l'Alberta. En 2021, 14,0 % des exploitations agricoles de l'Alberta ont déclaré avoir un plan de relève, en hausse par rapport à 8,5 % en 2016. À titre de comparaison, 12,0 % des exploitations agricoles au Canada ont déclaré avoir un plan de relève en 2021.

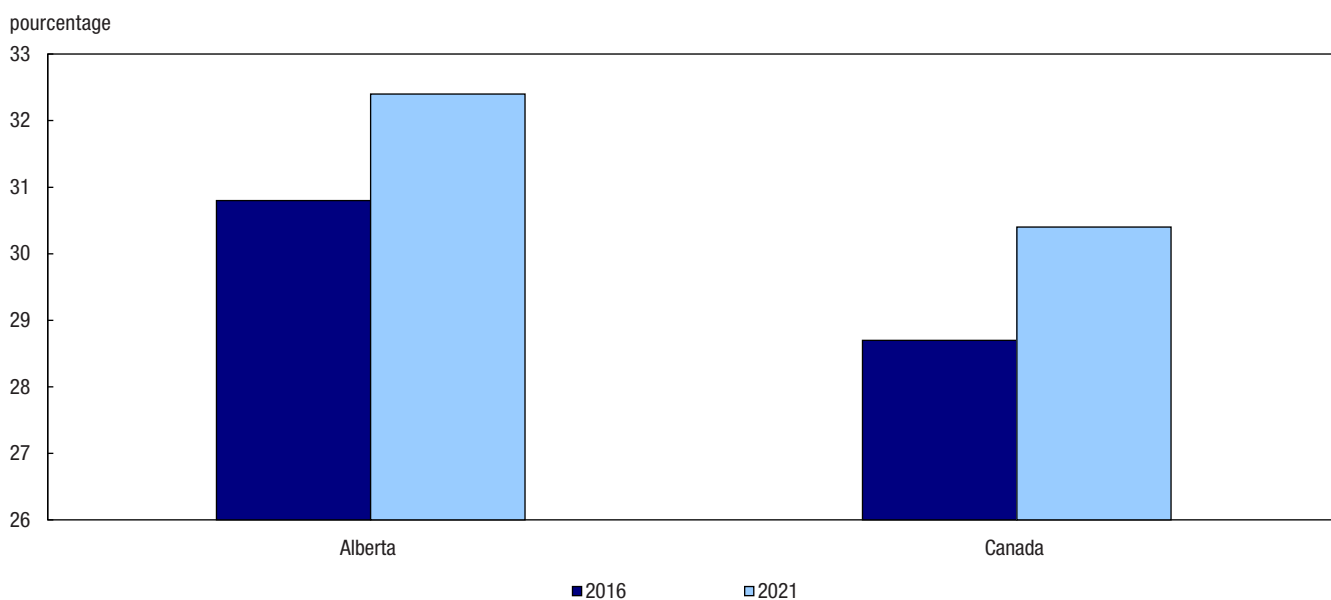
En 2021, les exploitations agricoles de l'Alberta représentaient plus d'un quart (25,4 %) de l'ensemble des exploitations agricoles au Canada ayant déclaré avoir un plan de relève, en hausse par rapport à 21,2 % en 2016.

Les exploitations agricoles productrices de plantes oléagineuses et de céréales représentaient la plus grande proportion (43,7 %) des exploitations agricoles en Alberta qui ont déclaré avoir un plan de relève en 2021. Les exploitations d'élevage de bovins de boucherie et de parcs d'engraissement (31,3 %) suivaient.

## L'Alberta affiche le deuxième pourcentage en importance en ce qui concerne les exploitantes agricoles

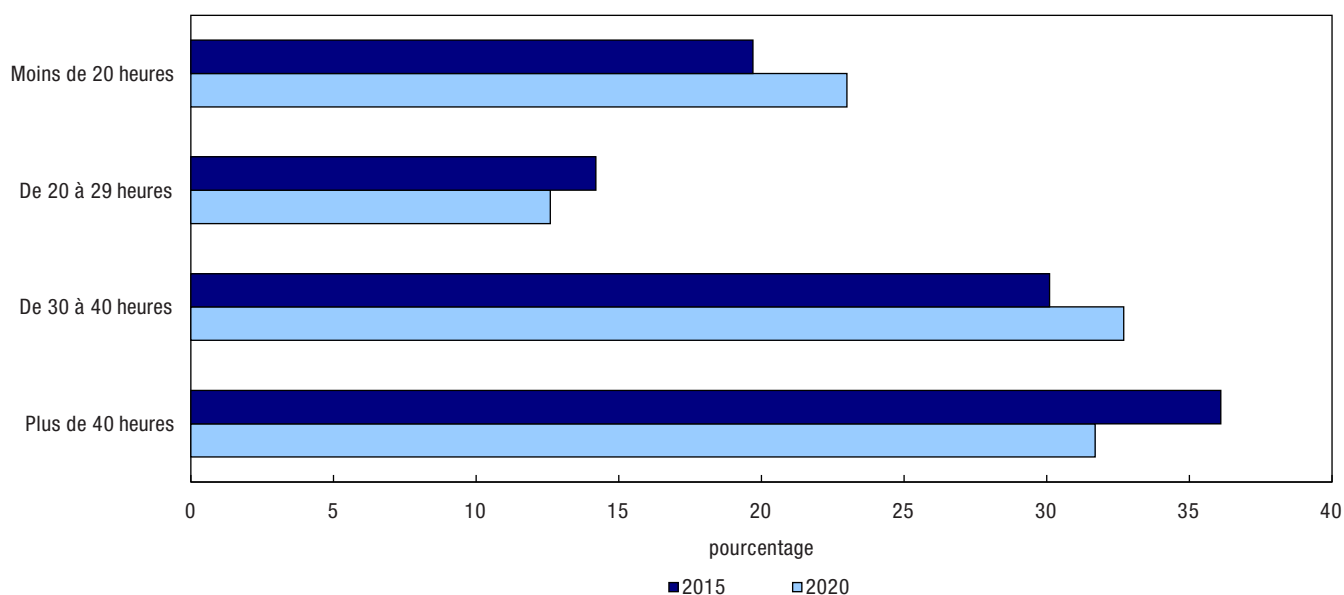
Comme c'était le cas en 2016, l'Alberta a enregistré le deuxième pourcentage en importance au chapitre des exploitantes agricoles parmi les provinces. En 2021, les femmes représentaient 32,4 % des exploitants agricoles dans la province, en hausse par rapport à 30,8 % en 2016. À titre de comparaison, les femmes représentaient 30,4 % de l'ensemble des exploitants agricoles au Canada en 2021. Même si l'Alberta est à l'origine d'un peu plus du cinquième (21,8 %) de l'ensemble des exploitants agricoles au Canada, elle comptait 23,2 % des exploitantes agricoles au pays.

**Graphique 3**  
**Proportion d'exploitantes agricoles, Alberta et Canada, 2016 et 2021**



**Note :** En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.  
**Sources :** Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016 et 2021 (3438).

**Graphique 4**  
**Répartition des exploitants agricoles ayant déclaré travailler hors ferme, selon la catégorie de nombre d'heures travaillées par semaine, Alberta, 2015 et 2020**



**Note :** En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.  
**Sources :** Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016 et 2021 (3438).



## La proportion d'exploitants agricoles qui travaillent hors ferme augmente

En 2021, 49,0 % des exploitants agricoles de l'Alberta ont déclaré travailler hors de leur exploitation, en hausse par rapport à 47,3 % en 2016. Ce taux était légèrement supérieur à la moyenne nationale (47,7 %). La proportion d'exploitants agricoles en Alberta ayant travaillé moins de 20 heures par semaine hors de leur exploitation a augmenté de 9,3 % en 2015, par rapport à 11,3 % en 2020. En revanche, la proportion d'exploitants agricoles ayant travaillé 40 heures ou plus par semaine hors de leur exploitation a diminué de 17,1 % en 2015, par rapport à 15,5 % en 2020.

## Notes aux lecteurs

### Définitions et concepts

Un changement conceptuel important a été apporté à la principale unité statistique utilisée par le Programme de la statistique agricole de Statistique Canada dans le cadre du Recensement de l'agriculture de 2021 : une « ferme » ou une « exploitation agricole » (c.-à-d. la ferme de recensement) désigne maintenant une unité qui génère des produits agricoles et qui déclare des revenus ou des dépenses aux fins de l'impôt à l'Agence du revenu du Canada. Avant 2021, une « ferme » était définie comme étant une exploitation agricole qui produisait au moins un produit agricole destiné à la vente.

En 2021, des changements ont été apportés à la définition d'une ferme de recensement; au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, certaines activités qui étaient précédemment incluses dans la définition ne le sont plus en 2021. Il convient de faire preuve de prudence lorsqu'on compare les données du Recensement de l'agriculture de 2021 avec celles des recensements précédents.

Les données affichées par région géographique ont fait l'objet d'un ajustement tabulaire aléatoire (ATA). Les données totales du Canada pour les répartitions géographiques peuvent différer des données totales du Canada affichées dans les tableaux par le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et par classe de ventes.

Les données pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas incluses dans les totaux nationaux ; elles sont présentées séparément.

Le Recensement de l'agriculture, qui a lieu tous les cinq ans, est un recensement de toutes les exploitations agricoles qui produisent des produits agricoles et déclarent leurs revenus ou des dépenses aux fins de l'impôt à l'Agence du revenu du Canada. Les concepts importants utilisés dans cette analyse comprennent :

La **superficie agricole totale**, à savoir les terres possédées ou exploitées par une exploitation agricole, comprend : les terres en culture; les terres en jachère; les terres améliorées et les terres non améliorées; les terres boisées et les terres humides; et toute autre terre (y compris les terres en friche et les terres où se trouvent les bâtiments agricoles).

La superficie agricole totale représente la superficie totale des terres possédées, louées, en métayage ou exploitées par cette exploitation, moins la superficie des terres exploitées par d'autres.

Les **terres en culture** désignent la superficie totale consacrée aux grandes cultures, au foin, aux légumes de champ, aux fruits, aux petits fruits, aux noix, au gazon, aux produits de pépinières et aux arbres de Noël.

La classification des **types d'exploitations agricoles** est une procédure qui permet de grouper les fermes de recensement selon leur principal produit. Elle s'effectue en estimant les revenus que la ferme est susceptible de tirer de la vente des cultures et des animaux d'élevage déclarés dans le questionnaire, et en déterminant le produit ou le groupe de produits qui représente la plus grande part des revenus agricoles éventuels de la ferme. Ainsi, une ferme de recensement dont les porcs pourraient représenter 60 % de ses revenus totaux, les bovins de boucherie 20 % et le blé 20 %, serait classée comme une ferme porcine. Les types d'exploitations agricoles utilisés dans ce document sont établis d'après le SCIAN de 2017.

**Exploitant agricole** désigne les personnes qui sont chargées de prendre les décisions en matière de gestion d'une exploitation agricole. Est également appelé agriculteur, fermier ou propriétaire de ranch.

Les employés agricoles comprennent à la fois les exploitants agricoles et les travailleurs agricoles.

Des **indices de prix** ont été utilisés pour obtenir des estimations en dollars constants des ventes, des valeurs d'exportation et des actifs agricoles afin d'éliminer l'impact de la variation des prix dans les comparaisons d'une année à l'autre.

## Revenus d'exploitation agricole

Les données sur les revenus d'exploitation agricole proviennent du Programme de données fiscales agricoles (PDFA). Auparavant, les revenus des exploitations agricoles étaient déclarés au Recensement de l'agriculture. Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les données du Recensement de l'agriculture de 2021 avec celles des recensements précédents.

Le Recensement de l'agriculture mesure les revenus d'exploitation agricole (en dollars courants) pour l'année civile ou financière précédant le recensement. Les revenus d'exploitation agricole (avant les dépenses) comprennent les revenus d'exploitation de la vente de tous les produits agricoles, les paiements reçus de programmes et les revenus du travail à forfait.

Les éléments suivants ne sont pas compris dans les revenus d'exploitation agricole : les ventes de produits forestiers (par exemple, du bois de chauffage, du bois à pâte, des billes, des poteaux de clôture, des pilotis), les ventes de biens immobilisés (par exemple, des quotas, des terres, de la machinerie) et les revenus provenant de la vente de produits achetés uniquement pour la vente au détail.

## Total des dépenses d'exploitation

Les données sur le total des dépenses d'exploitation proviennent du PDFA. Auparavant, les dépenses des exploitations agricoles étaient déclarées au Recensement de l'agriculture. Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les données du Recensement de l'agriculture de 2021 avec celles des recensements précédents.

Le Recensement de l'agriculture mesure les dépenses d'exploitation (en dollars courants) pour l'année civile ou financière précédant le recensement. Les dépenses d'exploitation comprennent tous les coûts associés à la production de produits agricoles (par exemple, le coût des semences, des aliments pour animaux, du carburant et des engrais).

Les éléments suivants ne sont pas compris dans le total des dépenses d'exploitation : l'achat de terres,

de bâtiments et d'équipement, l'amortissement ou la déduction pour amortissement. L'amortissement représente la dépense économique d'« usure ». La déduction pour amortissement représente les dépenses inscrites par le déclarant en vertu des règlements sur les impôts.

## Ratio des dépenses et des revenus

Le ratio des dépenses et des revenus représente le montant moyen des dépenses d'exploitation engagées pour un dollar de recettes d'exploitation agricole. Le ratio est calculé en dollars courants.

Le jour du recensement était le 11 mai 2021. On a demandé aux exploitants agricoles de déclarer leurs revenus et leurs dépenses d'exploitation pour la dernière année fiscale ou civile complète (2020).

Le **travail à temps plein** désigne un travail de 30 heures et plus par semaine effectué par les exploitants agricoles; le **travail à temps partiel** désigne un travail de moins de 30 heures par semaine effectué par les exploitants.

Certaines données se réfèrent à une période de référence différente du jour du recensement. Par exemple, en ce qui a trait aux données financières, la période de référence correspond à l'année civile ou financière précédant le recensement.